



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 035-213500887-20260915-DEL2026\_050-DE

**Date de convocation :**  
8 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 15 septembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

**Présents :** Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Françoise PARRIAUX, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRÉ, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Alain PRIGENT, Nelly DAVID, François CANCOUET, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Ismehen KHELIF, Élodie BONENFANT-THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Antoine FOURNEL, Paul LEDUCQ, Marie-Laure CURMI, Cécile GARNIER et Yves-Marie GEFFROY.

**Secrétaire de séance :** Claire DESLANDES.

**Excusés :** Franck HARDY (procuration à Ismehen KHELIF), Vincent CALLETTE (procuration à Hubert MINNITI), Stéphanie ARNAUD (procuration à Nathalie PERRIN).

Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 24 - votants : 27

### 2026 – 050 – PERSONNEL POSTE ADJOINT TECHNIQUE - DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire présente le rapport qui suit :

**VU** le Code Général des collectivités Territoriales notamment son article R.2313-3 et L.2313-1

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, Article L.542-2

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**VU** la saisine du Comité Social Territorial (CST) en date du 08 septembre 2026

Compte tenu de la demande formulée auprès de son autorité territoriale, un agent positionné sur un poste d'adjoint technique, pour raisons personnelles, souhaite diminuer son temps de travail, au sein des services.

En ce sens, il convient de diminuer la quotité de travail à compter de la notification de la présente délibération, comme suit :

| SITUATION ACTUELLE |                      | SITUATION NOUVELLE |                      |            |
|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|------------|
| GRADE              | TEMPS                | GRADE              | TEMPS D'EMPLOI       | DATE EFFET |
| Adjoint technique  | 30/35 <sup>ème</sup> | Adjoint technique  | 22/35 <sup>ème</sup> | 16/09/2026 |

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la transformation du temps d'emploi sur le poste comme ci-dessus énoncé,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires aux rémunérations et charges sociales se rapportant aux présentes décisions sont inscrits au budget communal aux chapitre et articles prévus à cet effet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette délibération.

Fait et délibéré en séance le 15 septembre 2026

La secrétaire de séance,  
Claire DESLANDES



Le Maire,  
Laurent LISEMBART

